



Paris, le 19 octobre 2026

HANDICAP : 1 500 € POUR ACCOMPAGNER LES FAMILLES

Une nouvelle dotation du CSE CEIDF, saluée par l'UNSA.

Accompagner un enfant en situation de handicap peut entraîner des dépenses importantes : **accompagnements spécialisés, matériel adapté, déplacements, activités accessibles...** Cette aide de **1 500 €** apporte un soutien concret aux parents pour faire face aux besoins de leur enfant.

L'UNSA se félicite de la mise en place de cette nouvelle dotation. La reconnaissance de tous les handicaps, l'inclusion et l'accompagnement des salariés concernés sont au cœur de nos engagements.

Qui peut en bénéficier ?

Les parents ayant à charge un enfant en situation de handicap reconnu par la MDPH :

- Sans condition d'âge, que l'enfant soit scolarisé ou non ;
- Quel que soit le quotient familial ;
- Sur présentation de la notification MDPH de l'enfant.

Comment faire votre demande ?

Connectez-vous sur **cseceidf.fr**, rubrique « **Enfance** », puis accédez à la dotation handicap pour effectuer votre demande en ligne et joindre la notification MDPH.

LE VERSEMENT EST PREVU AVEC LA PAIE DE DECEMBRE 2026.

***UNSA CEIDF — Faire vivre l'inclusion,
c'est aussi soutenir concrètement les
familles.***



De gauche à droite :

Pierre Reuschlein, Elodie Joyeau,

Virginie Gellens, Loïc Queguiner, Sonia Da Cunha, Thibault Liebert,

Céline Tran, Philippe Chevet, Nicolas Mathieu, Alain Vatel, Nicolas Guilet

CONTACT : SYNDICAT.UNIFIE-UNSA@CEIDF.CAISSE-EPARGNE.FR